



Conseil Communautaire
25 avril 2019
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 17 avril 2019
Date de publication : 3 mai 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 30/19

Objet

Ouverture du capital de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté

Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
REPUBLIQUE

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, S. Calinon, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

La SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté dans laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient une action, est issue du rapprochement de l'association ARDIE Bourgogne et de la SPL ARD Franche-Comté intervenu le 1^{er} octobre 2017.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, qui est l'actionnaire majoritaire de la SPL AER BFC, a proposé en 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale du territoire qui n'étaient pas actionnaires de la SPL de participer à la construction de la nouvelle agence économique régionale en les intégrant au capital de la société ainsi qu'à sa gouvernance.

Cette évolution a fait l'objet d'une décision favorable de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par délibération du 15 mars 2018, la Communauté d'Agglomération ayant par la suite approuvé la liste d'actionnaires mise à jour (délibération n°GD66/18 du 19 juin 2018). A ce jour 50 EPCI sont actionnaires de la SPL aux côtés de la Région.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite renouveler cette opération en 2019 en procédant à la cession d'une action de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté au profit de chacun des EPCI qui auront manifesté le souhait d'être actionnaires de ladite SPL et qui auront été préalablement agréés par son Conseil d'Administration. 6 EPCI ont fait part de leur volonté d'entrer au capital de la SPL : communautés de communes du Sud Nivernais, Le Tonnerrois en Bourgogne, Pouilly en Auxois / Bligny sur Ouche, Lacs et Montagnes du Haut Doubs, Chablis Villages et Terroires, Doubs Baumois.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1521-1 et suivants, L1524-1, et L1531-1,

Vu le Code de Commerce, notamment le livre II,

Vu les délibérations n°GD145/12 du 20 décembre 2012, n°GD55/17 du 26 juin 2017, n°GD39/18 du 15 mars 2018 et n° GD66/18 du 19 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la cession d'une action d'une valeur de 5 000 € de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté par la Région Bourgogne Franche-Comté à chacun des établissements publics de coopération intercommunale du territoire qui auront manifesté le souhait d'être actionnaires, à savoir les communautés de communes du Sud Nivernais, Le Tonnerrois en Bourgogne, Pouilly en Auxois / Bligny sur Ouche, Lacs et Montagnes du Haut Doubs, Chablis Villages et Terroires, Doubs Baumois,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser cette opération, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener cette opération à bonne fin.

Fait à Dole,
Le 25 avril 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- SPL AER Bourgogne Franche-Comté

